Université Lumière Lyon 2

Institut de Psychologie de Lyon

PÉDAGOGIA #4

Réguler les usages de l'IA par les étudiants

tanguy.leroy@univ-lyon2.fr

16 décembre 2025

Pourquoi réguler ?

1) **Des constats cumulatifs**
 - *Janvier 2022 :* des dossiers de M1 « ok mais étranges »
 - *Juin 2023* : idem, avec la découverte que ChatGPT aurait eu la moyenne aussi
 - *Mai 2024 :* des dossiers de candidature en master moins bons que l'IA
 - *Janvier 2025 :* des QCM en ligne aux résultats remarquables
 - *Juin 2025 :* des écarts entre les mémoires de master et les soutenances

2) **Des besoins divers**
 - Des étudiants qui s'inquiètent de savoir s'ils font bien ou pas
 - Des évaluateurs qui ne savent plus quelle « note » donner
 - Des enseignants qui ne savent plus *comment* former et se sentent dépassés
 - Des responsables de formation qui se demandent *à quoi* former
 - Une équipe pédagogique qui souhaite rester ancrée aux évolutions sociétales

Comment réguler ?

1) **Partir de l'existant**
 - Des éléments peu formalisés ou peu accessibles sur le plagiat
 - Des travaux précurseurs sur l'IA : UC Louvain, SPS ULL2, UFC (Besançon)
 - Un schéma directeur du développement de la formation à l'IPsyL :
 - Exigence académique dans les formations
 - Anticipation des enjeux sociétaux émergents
 - Innovation dans les pratiques pédagogiques

2) **Quelques orientations clés**
 - Informer sur l'intégrité scientifique, incluant plagiat et mésusages de l'IA
 - Vivre « avec son temps » : autoriser par défaut l'IA faute de pouvoir l'interdire
 - Expliciter pour les étudiants les effets des bons et des mauvais usages de l'IA
 - Faire confiance aux étudiants en matière de transparence et de discernement

Note d’information aux étudiants

Note d'information présentée et discutée en équipe pédagogique puis approuvée par le conseil de l’IPsyL en septembre 2025 et diffusée dès lors à l’ensemble des usagers :

1) **Intégrité scientifique**
 - ➔ Rappels sur les valeurs académiques : honnêteté, confiance, responsabilité
 - ➔ Rappels sur les engagements implicites des étudiants qui remettent des travaux

2) **Plagiat**
 - ➔ Rappels de définition, des formes évidentes et des formes subtiles de plagiat
 - ➔ Rappels des engagements des étudiants en la matière pour tout rendu

Note d'information aux étudiants

Note d'information présentée et discutée en équipe pédagogique puis approuvée par le conseil de l'IPsyL en septembre 2025 et diffusée dès lors à l'ensemble des usagers :

3) IA

- ➔ Alerte sur la qualité insuffisante des IA par rapport aux attendus académiques
- ➔ Alerte sur la nécessité d'un usage éthique de l'IA
- ➔ Usages recommandés de l'IA pour les étudiants
- ➔ Alerte sur les risques d'erreurs, d'hallucinations et de stéréotypes produits par l'IA
 - ↳ obligation d'une relecture critique attentive pour s'assurer de la pertinence de l'info générée par l'IA, de la qualité des références, de la prise en compte de la contradiction, de l'absence de biais de syllogisme argumentatif, ou de propos stéréotypé ou pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes
- ➔ Usages strictement interdits : *falsification de données, transmission de données sensibles, ou tout usage explicitement proscrit par l'enseignant*

Note d'information aux étudiants

Note d'information présentée et discutée en équipe pédagogique puis approuvée par le conseil de l'IPsyL en septembre 2025 et diffusée dès lors à l'ensemble des usagers :

3) IA

➔ Obligation de débuter tout document académique par une attestation par :

- une déclaration sincère des usages de l'IA, leur contexte et leur étendue, précisant notamment les prompts utilisés et la méthodologie utiliser pour contrôler la qualité des contenus produits et les corriger
- une attestation sur l'honneur de l'exactitude des infos fournies au sein du document, et de la mise en œuvre des principes d'intégrité académique.

4) Contrôles et sanctions

➔ Information sur les possibilités de contrôle par les enseignants

➔ Rappels sur les sanctions en cas de manquement avéré à l'intégrité scientifique

Premiers retours

1) Du côté des étudiants

- ➔ La satisfaction que des clarifications / explicitations soient faites par l'équipe pédagogique à propos d'un comportement tabou (l'usage de l'IA)
- ➔ La difficulté à assumer néanmoins l'usage intensif de l'IA auprès des enseignants
- ➔ Premières observations sur les déclarations dans les rendus :

Premiers retours

1) Du côté des étudiants

↳ Un exemple de déclaration (novembre 2025) :

Dossier de M2 réalisé en groupe. Les étudiants devaient choisir une publicité (image ou vidéo) qui utilise "l'idée de la famille" et en faire une analyse verbale et non verbale en agrémentant leur analyse d'éléments du cours et de lectures théoriques.

Préambule sur le plagiat et l'utilisation de l'intelligence artificielle

Nous avons eu recours à une I.A. générative (Claude - Sonnet 4.5) pour faire ressortir les passages les plus pertinents d'une unique revue de littérature (Claes, 2004), et rapidement identifier les articles mentionnés dans le texte.

La requête exacte se trouve ci-dessous : *« Peux tu me tirer les éléments intéressants de cet article, pour l'analyse d'une publicité pour lessive Persil (2016) qui met en scène une mère et son fils. La mère veut évoquer avec son fils "certaines choses de la vie". Un quiproquo a lieu entre les 2, car il est suggéré que le fils pense qu'elle veut lui parler de sexualité alors qu'elle veut juste lui apprendre à faire sa lessive. Des références comiques sont faites au père et à la grand-mère qui ne sont pas présents dans la scène. Cette analyse est faite sous le prisme : de la transmission (au sein de la famille) ; de l'humour et du malentendu ; des rôles de genre et rôles familiaux »* avec l'article joint en PDF à cette demande.

Les passages extraits ont ensuite été cherchés dans le texte d'origine et lus en détails avant d'être utilisés dans ce travail.

Nous attestons sur l'honneur l'exactitude des éléments indiqués au sein de ce document, nous être assuré.es de produire un travail conforme en tous points aux principes fondamentaux de l'intégrité académique, n'avoir pas communiqué à une intelligence artificielle de données personnelles, confidentielles ou sensibles concernant des tierces personnes, et n'avoir pas utilisé d'intelligence artificielle pour générer de fausses données, ou pour falsifier ou fabriquer des résultats de recherche.

Premiers retours

1) Du côté des étudiants

➔ La satisfaction que des clarifications / explicitations soient faites par l'équipe pédagogique à propos d'un comportement tabou (l'usage de l'IA)

➔ La difficulté à assumer néanmoins l'usage intensif de l'IA auprès des enseignants

➔ Premières observations sur les déclarations dans les rendus :

⇨ **Appropriation des consignes**

- Sur 11 groupes de M2, 100% ont intégré un préambule dédié et l'attestation sur l'honneur, avec une formulation exacte ou quasi-exacte.
- 7 groupes sur 11 (64%) déclarent un usage de l'IA, 4 affirment ne pas l'avoir utilisée.
- L'exploration de l'écosystème est variée et les outils diversifiés (ChatGPT, Claude, Copilot).
- Ces déclarations font l'objet d'un effort réflexif extrêmement variable mais souvent faible et factuel, suggérant un manque de compréhension des enjeux de ce préambule.

Premiers retours

1) Du côté des étudiants

➔ La satisfaction que des clarifications / explicitations soient faites par l'équipe pédagogique à propos d'un comportement tabou (l'usage de l'IA)

➔ La difficulté à assumer néanmoins l'usage intensif de l'IA auprès des enseignants

➔ Premières observations sur les déclarations dans les rendus :

⇨ Usages déclarés de l'IA

- Amélioration linguistique (orthographe, formulation), structuration du travail (organisation d'idées, élaboration de plans préliminaires, aide à la recherche (extraction de passages pertinents d'articles, identification de références, résumés d'articles, recherche web).
- Les usages déclarés sont conformes aux préconisations de la note d'information. Aucun usage prohibé n'est déclaré (données personnelles, fabrication de données).

Premiers retours

2) Du côté des enseignants

➔ Un soulagement d'être dotés d'un support pour parler de l'IA avec les étudiants

➔ Des préoccupations grandissantes concernant certains usages qui tendent à se généraliser (résumés d'articles scientifiques).

➔ Une perplexité face à ces déclarations préambules

- **Des bénéfices sur la forme :** dossiers mieux écrits, sans faute… mais les étudiants ne se sont pas nécessairement pour autant améliorés sur le « fond ».
- **Mais un souci éthique pour l'évaluation :**
 - Certains indiquent avoir utilisé l'IA pour une tâche dont on constate qu'elle est mal réalisée : faut-il les pénaliser alors qu'ils ont l'honnêteté d'indiquer avoir utilisé l'IA ?
 - Certains dossiers d'étudiants ayant utilisé l'IA sont bien meilleurs que les dossiers de ceux affirmant ne pas l'avoir utilisée. Méritent-ils réellement une meilleure note ? Faut-il mettre un bonus à ceux qui n'utilisent pas l'IA (en les supposant sincères) ?
 - Que faire quand on n'a pas de doute sur le fait qu'un étudiant a utilisé l'IA alors qu'il affirme ne pas l'avoir utilisée ?
- **Il est difficile de pénaliser les étudiants honnêtes… de crainte qu'ils ne le soient plus !**

Premiers retours

2) Du côté des enseignants

- ➔ Un soulagement d'être dotés d'un support pour parler de l'IA avec les étudiants
- ➔ Des préoccupations grandissantes concernant certains usages qui tendent à se généraliser (résumés d'articles scientifiques).
- ➔ Une perplexité face à ces déclarations préambules

Mais aussi, pour les problèmes liés à l'évaluation :

- ➔ Un retour aux examens sur site plutôt qu'en ligne
- ➔ Des examens sur table « longs » plutôt que l'évaluation directe des dossiers
- ➔ Une attention portée davantage à la soutenance qu'au mémoire écrit